

Direction Départementale des Territoires

Metz, le 13 mars 2017

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau Délégation territoriale de

Le directeur départemental

à

Affaire suivie par frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

MAIRIE DE THIONVILLE Hôtel de Ville BP 30352 Rue Georges-Ditsch 57125 Thionville Cedex

Objet:

Dossier de déclaration - Construction en zone inondable - Résidence Athéna

Réf:

FP/RS - ASPE-L9

P.J :

Dossier de déclaration Récépissé de déclaration Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Construction en zone inondable – Résidence Athéna à THIONVILLE

Ce dossier a été déposé par : SCCV ATHENA

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récépissé de déclaration n**°57-2016-00505 en date du 30 janvier 2017, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.



A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unițé Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER